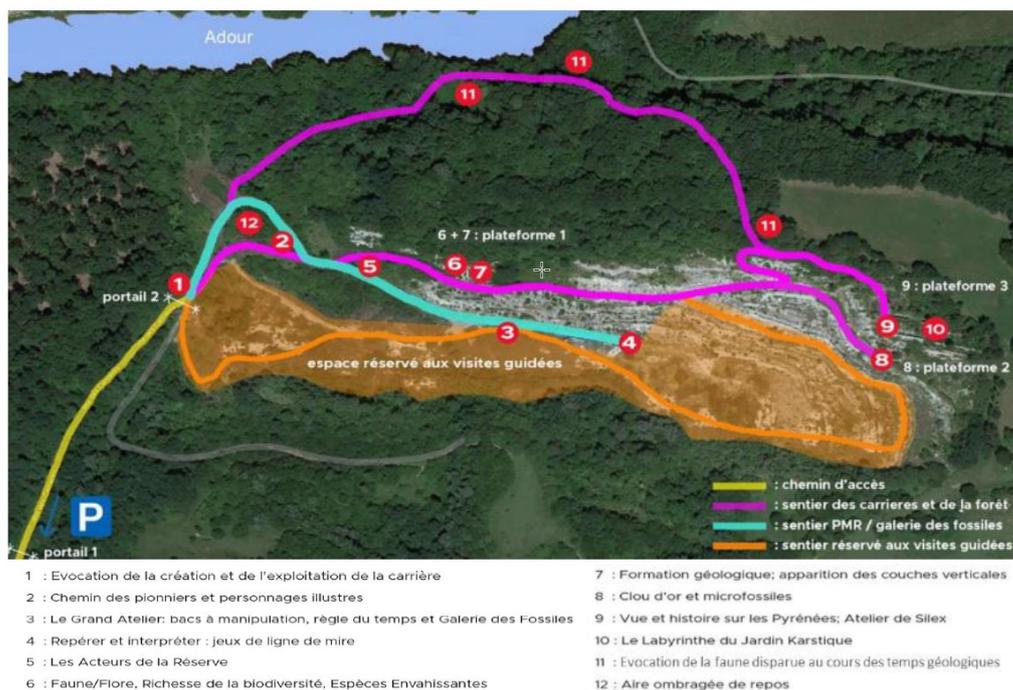


Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Région
Avis n° 2023-26	
Date de validation 12/09/2023	AVIS Travaux en réserve naturelle régionale de Tercis-les-Bains (40) : projet de valorisation et d'aménagement pour l'accueil du public

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux en visioconférence, a examiné au titre de l'article R.332-44 du Code de l'Environnement, au titre de la modification de l'état ou aspect d'une réserve naturelle régionale (RNR), le projet de valorisation et d'aménagement de la RNR de Tercis-les-Bains (40) sur saisine de la Région du 18 juillet 2023.

La commune de Tercis-les-Bains porte un projet de valorisation et d'aménagement pour l'accueil du public au sein de la RNR de Tercis-les-Bains ; elle est assistée sur les plans administratif et technique par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Actuellement, la réserve est en libre accès et ne dispose d'aucun outil de sensibilisation permettant d'expliquer au public les enjeux géologiques, écologiques, culturels et archéologiques du site. Les travaux visent ainsi à améliorer la sensibilisation du public et à valoriser le patrimoine remarquable en aménageant un sentier pédagogique, en prenant en compte les problèmes de sécurité engendrés par la nature même du site et la libre circulation des gens telle qu'elle se pratique actuellement, se déclinant en 14 stations d'interprétation, et en protégeant les enjeux de la réserve. La figure 1 ci-dessous, extraite du dossier, présente le projet.



Le dossier déposé présente la réserve, ses enjeux, les objectifs et les motivations de l'opération, détaille la nature des travaux et les modes d'intervention, évalue les incidences potentielles sur les différents enjeux de la réserve et propose des mesures d'évitement et de réduction des impacts.

Le CSRPN souligne l'intérêt de ce projet qui est attendu depuis longtemps.

Au cours des échanges en séance, le CSRPN relève plusieurs points d'attention particuliers :

- l'ancrage, initialement de 30 cm pour tous les aménagements, semble insuffisamment profond pour les deux aménagements hauts (panneau d'accueil et « complément station 7 ») en considérant la nature friable

de la roche ainsi que les coups de vent fréquents et propose un ancrage plus profond de 50 à 60 cm de profondeur pour ces deux aménagements.

- prévenir l'Observatoire Midi-Pyrénées de l'Université de Toulouse qui suit la station sismique située en bordure du site des dates de réalisation des travaux : les machines utilisées et les accès de camions, notamment l'utilisation du brise roche, vont induire des vibrations pouvant perturber les enregistrements. Les co-gestionnaires notent cette remarque et s'engagent à prévenir l'Observatoire Midi-Pyrénées. Le CSRPN transmet à la Région les coordonnées du correspondant.

Les modalités précises de sécurisation (matériel utilisé, tailles des mailles, type d'ancrage...) de l'émergence rocheuse ne sont pas connues à ce jour. Selon les modalités qui seront finalement retenues, les incidences sur les différents enjeux de la réserve pourraient varier.

Considérant les motivations de ces travaux,

Considérant la nature, l'organisation, la durée et le calendrier de travaux prévisionnels présentés dans le dossier,

Considérant que le gestionnaire s'est engagé en séance à revoir la profondeur d'ancrage des aménagements hauts et à prévenir le correspondant de l'Observatoire Midi-Pyrénées, gestionnaire de la station sismique préalablement à la réalisation des travaux,

le CSRPN N-A formule à l'unanimité, un avis favorable au projet de valorisation et d'aménagement pour l'accueil du public au sein de la RNR Tercis-les-Bains sous les conditions suivantes :

- revoir rapidement le plan de gestion de la réserve, qui s'est achevé en 2022, et à cette occasion réévaluer les enjeux présents (il ne semble plus opportun de conserver le Lotier hispide en enjeu pour cette réserve notamment) ;
- mettre en œuvre les engagements pris en séance ;
- proposer au rapporteur de ce dossier et au président du CSRPN les éléments techniques de la modalité retenue pour sécuriser l'émergence rocheuse.

Le Président du CSRPN N-A

